

Extraits discussion MEDA 25/09/2017

Extrait 1

(quelqu'un rit)

- En lisant, on se rend compte que... enfin on a l'impression qu'il était totalement dérouté quand l'interprète a dit "ben elle a subi un viol", et là on te sent pédaler dans la semoule (rires)
- Avec la caméra en plus...
- "Euh... non, heu... (rires) Je laisse les gens parler librement (rires) Quand est-ce que..." du coup là il passe sur l'interprète... Je me moque pas de toi hein ! Je compatis ! (rires)
- Ben ouais parce que là ça fait un peu coup de théâtre. C'était déroulé et puis tac !

Extrait 2

- En fait elle a surtout pas envie d'en parler, je pense. Elle a pas envie d'en parler parce que la souffrance est telle, de se remémorer tout ça, qu'elle aime mieux qu'on passe rapidement.
- Et elle a peut-être peur de son mari aussi.
- On va pas faire une enquête justement policière pour savoir comment ça s'est passé exactement, hein. Voilà. Il faut simplement dire, bon y'a eu viol, on admet qu'il y a le viol mais... tu vas pas demander comment ça s'est passé techniquement, non ? À moins que les gens de l'ofpra soit à l'affut de détails croustillants mais autrement y'a pas de raison. (rire)
- Sauf si y'a eu une atteinte physique.
- On a vu. Moi j'ai vu dans un argumentaire : "Elle pas donné de détails suffisamment précis sur son viol." Comme s'il fallait une vidéo pour qu'on puisse être cru devant l'ofpra, hein. Ça arrive.

Extrait 3

- Et encore moins envie de parler des conséquences sur sa vie sexuelle depuis le viol, hein. Ça c'est aussi, ça fait partie des séquelles mais pour aborder ce problème c'est quand même... est-ce que c'est vraiment le lieu de l'aborder, dire "est-ce que depuis vous avez pu avoir des relations sexuelles avec votre mari ou bien au contraire vous êtes devenue complètement frigide ou autre"... pff Moi je me lance pas trop là hein. C'est pourtant un élément important de leur vie.
- C'est une conséquence.
- Ce sont les conséquences.
- C'est la seule chose qu'on peut faire, ça vaut ce que ça vaut.
- De ?
- Et ça vaut ce que ça vaut. C'est la seule chose qu'on peut faire de voir les conséquences : une dyspareunie, une frigidité, etc. Et on recueille les allégations de l'intéressée, on n'est pas capable de le xxx. Le cas du viol est le cas le plus difficile, si y'a pas de lésions c'est difficile.

Extrait 4

- Mais il faut recentrer quand même, bon, prendre en compte la souffrance de la personne qui est là, essayer de mieux la comprendre c'est une chose. En réalité, la CNDA elle demande simplement une chose, elle se pose une seule question : est-ce que cette personne court un risque de rentrer dans son pays ? Voilà. C'est là-dessus que le jugement se fait. Pas tellement sur la souffrance morale de cette femme qui peut plus avoir de relations avec son mari etc., et de tout ce qu'elle a vécu. Alors c'est très important qu'on en

parle avec elle, qu'on en tienne compte dans le certificat, mais il faut bien se méfier que l'objectif c'est : est-ce qu'elle court un risque ?

- Donc du coup le contexte du viol est important ?

- Oui.

- Le risque il est en fonction de ce qu'elle a subi intérieurement. Si elle a été arrêtée pour des motifs politiques, religieux, etc. Mais la question elle est là, hein, pour la CNDA. C'est pas le même point de vue que le nôtre, c'est sûr. C'est pour ça qu'il faut pas se perdre dans le... psychologique, dans tout ça.

- Ça va être du ressort de l'avocat de démontrer cette chose-là. Si on parle de ce cas-là, en fait le viol est dit dans le recours à la CNDA, donc ça y est : il est, je dirais, officialisé par rapport à la demande d'asile. Après c'est pas du tout le travail des médecins.

- Enfin si, toujours. Ça l'intègre, ça donne un...

- Oui, non mais je veux dire on l'a, c'est un élément contextuel.